








Procedure file

Informations de base		
INI - Procédure d'initiative	2019/2168(INI)	Procédure terminée
Résorber le fossé numérique entre les femmes et les hommes: la participation des femmes à l'économie numérique		
Sujet 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 4.10.04 Egalité des genres		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	 CARVALHO Maria da Graça Rapporteur(e) fictif/fictive  LEITÃO-MARQUES Maria-Manuel  MELCHIOR Karen  REINTKE Terry  ANDERSON Christine  MOŽDŽANOWSKA Andželika Anna  MODIG Silvia	18/12/2019
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Evénements clés			
19/12/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/11/2020	Vote en commission		
24/11/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0232/2020	Résumé
21/01/2021	Résultat du vote au parlement		
21/01/2021	Débat en plénière		

21/01/2021	Décision du Parlement	T9-0026/2021	Résumé
21/01/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2168(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	FEMM/9/01542

Portail de documentation

Projet de rapport de la commission	PE655.712	10/09/2020	EP	
Amendements déposés en commission	PE658.725	30/09/2020	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique	A9-0232/2020	24/11/2020	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	T9-0026/2021	21/01/2021	EP	Résumé

Résorber le fossé numérique entre les femmes et les hommes: la participation des femmes à l'économie numérique

La commission des droits des femmes et de légalité des genres a adopté un rapport d'initiative de Maria da Graça CARVALHO (PPE, PT) intitulé « Résorber le fossé numérique entre les femmes et les hommes: la participation des femmes à l'économie numérique ».

Renforcer la participation des femmes à l'économie numérique

Le passage à l'ère numérique ouvre de nouvelles perspectives, mais soulève également de nombreux défis en matière d'égalité des chances sur le marché du travail, d'égalité de traitement dans la vie professionnelle et de recherche d'un équilibre entre les hommes et les femmes.

L'indice d'égalité de genre 2019 révèle des inégalités persistantes entre les sexes dans le secteur numérique. Les données d'Eurostat de 2018 montrent qu'environ 1,3 million de personnes suivent des études dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'Union européenne, et que les femmes ne représentent que 17 % de l'ensemble des étudiants en TIC dans l'Union. Les stéréotypes sexistes influencent fortement les choix des matières, et très peu d'adolescentes dans les États membres de l'Union (moins de 3 %) manifestent un intérêt pour travailler dans le domaine des TIC.

Dans ce contexte, les députés ont invité la Commission à :

- lutter contre les écarts considérables entre les hommes et les femmes dans le secteur des TIC dans le cadre de la stratégie numérique pour l'Europe par des mesures concrètes visant spécifiquement à accroître la participation des femmes et des filles dans ce secteur;

- accorder un financement adéquat aux programmes visant à inciter un plus grand nombre de filles et de femmes à étudier et à travailler dans le domaine des sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), et à mettre en place des programmes d'entrepreneuriat qui financent les femmes et les filles qui lancent des projets technologiques ou de nouvelles entreprises.

Réduire l'écart numérique

Le rapport a adressé un ensemble de recommandations à la Commission, aux États membres et, plus largement, à la société sur la manière de réduire l'écart numérique entre les hommes et les femmes dans divers domaines, tels que l'éducation, les médias, la culture et l'audiovisuel ou encore la participation civique, politique et économique des femmes, comme par exemple :

- veiller à intégrer la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation numérique à tous les niveaux;

- traiter en profondeur le problème du faible nombre de femmes suivant des études ou travaillant dans le domaine des TIC;

- transposer et mettre en œuvre la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et mettre en place des politiques visant à améliorer la situation des travailleurs indépendants, en particulier des femmes entrepreneurs dans les secteurs des TIC et du numérique;

- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les TIC et les entreprises liées aux TIC et dans l'économie numérique et adopter des politiques transversales visant à réduire l'écart hommes-femmes dans l'économie numérique par des mesures ciblées;

- analyser les causes et les facteurs du fort taux d'abandon des femmes dans les carrières numériques;

- encourager l'engagement des femmes dans l'innovation et accroître les possibilités de financement pour les jeunes entreprises numériques dirigées par des femmes;
- encourager les industries de l'audiovisuel et des médias à montrer de plus en plus de femmes exerçant des professions dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des mathématiques et des TIC;
- tenir compte de l'égalité entre les hommes et les femmes lorsqu'ils élaborent des initiatives dans le domaine de l'administration en ligne;
- encourager les jeunes femmes actives à se tourner vers les professions en lien avec la cybersécurité;
- stimuler l'accessibilité numérique et le caractère abordable du numérique comme outils permettant de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes dans les stratégies en matière de développement.

Lutte contre les violences à caractère sexiste et la cyberviolence

Face à l'augmentation du harcèlement et de la violence à l'encontre des femmes dans le monde numérique, le rapport a demandé la mise à disposition de fonds et l'organisation de campagnes visant à sensibiliser et à éduquer les femmes sur la manière de sécuriser leurs comptes et leurs communications pour se protéger en ligne. Ces campagnes devraient lutter contre la violence à caractère sexiste et les stéréotypes sexistes, sensibiliser les hommes à la manière de se comporter à l'égard des femmes en ligne et garantir la liberté d'expression des femmes et leur participation significative au discours public.

Les États membres devraient faciliter les canaux de signalement et soutenir le développement d'outils de formation pour les forces de police, le système judiciaire et le secteur du numérique afin de donner aux services répressifs les moyens d'enquêter et de poursuivre efficacement les auteurs d'attaques malveillantes et de soutenir les victimes de harcèlement et de violence en ligne.

Les députés ont demandé la mise en place de nouvelles mesures juridiquement contraignantes et l'adoption d'une directive visant à prévenir et à combattre les violences sexistes, y compris la cyberviolence, qui vise souvent les femmes.

Collecte des données

Le rapport a invité la Commission et les États membres, ainsi que les plateformes et les entreprises, à recueillir des données comparables ventilées par genre et par âge sur l'utilisation des TIC, et à proposer des initiatives, notamment dans le domaine de la recherche, visant à mieux faire comprendre les causes profondes de l'écart numérique entre les hommes et les femmes.

Résorber le fossé numérique entre les femmes et les hommes: la participation des femmes à l'économie numérique

Le Parlement européen a adopté par 598 voix pour, 45 contre et 40 abstentions, une résolution sur le thème « Résorber le fossé numérique entre les femmes et les hommes: la participation des femmes à l'économie numérique ».

Renforcer la participation des femmes à l'économie numérique

Le passage à l'ère numérique ouvre de nouvelles perspectives, mais soulève également de nombreux défis en matière d'égalité des chances sur le marché du travail, d'égalité de traitement dans la vie professionnelle et de recherche d'un équilibre entre les hommes et les femmes.

L'indice d'égalité de genre 2019 révèle des inégalités persistantes entre les sexes dans le secteur numérique. Les données d'Eurostat de 2018 montrent qu'environ 1,3 million de personnes suivent des études dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'Union européenne, et que les femmes ne représentent que 17 % de l'ensemble des étudiants en TIC dans l'Union. Les stéréotypes sexistes influencent fortement les choix des matières, et très peu d'adolescentes dans les États membres de l'Union (moins de 3 %) manifestent un intérêt pour travailler dans le domaine des TIC.

Dans ce contexte, les députés ont invité la Commission à :

- lutter contre les écarts considérables entre les hommes et les femmes dans le secteur des TIC dans le cadre de la stratégie numérique pour l'Europe par des mesures concrètes;
- accorder un financement adéquat aux programmes visant à inciter un plus grand nombre de filles et de femmes à étudier et à travailler dans le domaine des sciences, les technologies, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), et à mettre en place des programmes d'entrepreneuriat qui financent les femmes et les filles qui lancent des projets technologiques ou de nouvelles entreprises;
- tenir compte de l'égalité des chances et de l'écart numérique entre les hommes et les femmes lors de la négociation des programmes dans le prochain cadre financier pluriannuel et des fonds et prêts relevant du plan de relance.

Réduire l'écart numérique

Le Parlement a adressé un ensemble de recommandations à la Commission, aux États membres et, plus largement, à la société sur la manière de réduire l'écart numérique entre les hommes et les femmes dans divers domaines, tels que l'éducation, les médias, la culture et l'audiovisuel ou encore la participation civique, politique et économique des femmes, comme par exemple :

- veiller à intégrer la dimension d'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de l'éducation numérique à tous les niveaux;
- traiter en profondeur le problème du faible nombre de femmes suivant des études ou travaillant dans le domaine des TIC;
- transposer et mettre en œuvre la directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et présenter des mesures contraignantes en matière de transparence salariale d'ici la fin de 2020;
- promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans les TIC et les entreprises liées aux TIC et dans l'économie numérique;
- analyser les causes et les facteurs du fort taux d'abandon des femmes dans les carrières numériques;
- encourager l'engagement des femmes dans l'innovation et accroître les possibilités de financement pour les jeunes entreprises numériques dirigées par des femmes;

- encourager les industries de l'audiovisuel et des médias à montrer de plus en plus de femmes exerçant des professions dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie, des mathématiques et des TIC;
- travailler en étroite collaboration avec les femmes et les organisations de femmes de la société civile et à les associer afin de mieux répondre aux préoccupations qui existent dans la vie quotidienne des femmes, et à promouvoir l'insertion économique et numérique des femmes;
- encourager les jeunes femmes actives à se tourner vers les professions en lien avec les domaines émergents, tels que la cybersécurité;
- lutter contre l'exclusion numérique de tous les groupes vulnérables (personnes handicapées, femmes de différents milieux socioéconomiques, femmes âgées et des zones rurales, femmes réfugiées et migrantes).

Lutte contre les violences à caractère sexiste et la cyberviolence

Face à l'augmentation du harcèlement et de la violence à l'encontre des femmes dans le monde numérique, le Parlement a demandé la mise à disposition de fonds et l'organisation de campagnes visant à sensibiliser et à éduquer les femmes sur la manière de sécuriser leurs comptes et leurs communications pour se protéger en ligne. Ces campagnes devraient lutter contre la violence à caractère sexiste et les stéréotypes sexistes, sensibiliser les hommes à la manière de se comporter à l'égard des femmes en ligne et garantir la liberté d'expression des femmes et leur participation significative au discours public.

Les États membres devraient faciliter les canaux de signalement et soutenir le développement d'outils de formation pour les forces de police, le système judiciaire et le secteur du numérique afin de donner aux services répressifs les moyens d'enquêter et de poursuivre efficacement les auteurs d'attaques malveillantes et de soutenir les victimes de harcèlement et de violence en ligne.

Les députés ont demandé la mise en place de nouvelles mesures juridiquement contraignantes et l'adoption d'une directive visant à prévenir et à combattre les violences sexistes, y compris la cyberviolence, qui vise souvent les femmes.

Collecte des données

Le Parlement a invité la Commission et les États membres, ainsi que les plateformes et les entreprises, à recueillir des données comparables ventilées par genre et par âge sur l'utilisation des TIC, et à proposer des initiatives, notamment dans le domaine de la recherche, visant à mieux faire comprendre les causes profondes de l'écart numérique entre les hommes et les femmes.